

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, tenue le lundi 10 septembre 2018 à 17 h 30, à la salle Armand-Trottier, 399, rue Saint-Joseph Est, Québec.

Sont présents: Mme Geneviève Hamelin, conseillère du district électoral de Maizerets-Lairet et présidente de l'Arrondissement
M. Jean Rousseau, conseiller du district électoral du Cap-aux-Diamants
M. Yvon Bussièrès, conseiller du district électoral de Montcalm-Saint-Sacrement
M. Pierre-Luc Lachance, conseiller du district électoral de Saint-Roch-Saint-Sauveur
Mme Suzanne Verreault, conseillère du district électoral de Limoilou

Sont également présents: M. Claude Lirette, directeur de l'Arrondissement
M. Yves Bergeron, assistant-greffier d'arrondissement

La présidente de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA1-2018-0284 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières nécessitant une consultation publique

Période d'intervention des personnes intéressées - Demande de dérogations mineures pour le 865, avenue Madeleine-De Verchères (lot 1 736 839) quartier Saint-Sacrement

Madame Caroline Houde, urbaniste, explique la nature et l'effet de la demande de dérogations mineures pour le 865, avenue Madeleine-De Verchères (lot 1 736 839) quartier Saint-Sacrement. La présidente de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

CA1-2018-0285 Demande de dérogations mineures pour le 865, avenue Madeleine-De Verchères (lot 1 736 839) quartier Saint-Sacrement - A1GT2018-057

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières, appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, il est résolu, à la suite de la recommandation AVIS-CCU-2018-114 du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement, en date du 21 août 2018, d'accorder les dérogations mineures qui sont demandées afin d'autoriser, pour l'immeuble situé au 865, avenue Madeleine-De Verchères, sur le lot 1 736 839 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec:

- L'aménagement d'une aire de stationnement devant une façade d'un bâtiment principal, malgré que l'article 633 du *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*, R.C.A.1V.Q.4, qui est à la grille de spécifications 16028Hb, prescrit qu'il est interdit de stationner en façade;
- La longueur minimale d'une case de stationnement à 5,1 mètres, au lieu de 5,5 mètres tel que prescrit à l'article 651 du *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*, R.C.A.1V.Q.4.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Suivi réglementaire de la consultation publique

Aucun suivi.

Questions découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2018

Aucune question.

CA1-2018-0286 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2018

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières, appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2018, tel que déposé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

L'assistant-greffier dépose les documents suivants:

- Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour l'arrondissement de La Cité-Limoilou (juin 2018);
- Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de

dépenser pour l'arrondissement de La Cité-Limoilou (juillet 2018).

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une première période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est ouverte à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de vingt minutes, est ouverte à l'intention des citoyens présents.

Aucune question.

Propositions

Division de la gestion du territoire

Aucune proposition.

Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire

CA1-2018-0287 Autorisation pour la tenue de l'événement *Week-end Vintage*, le samedi 6 et le dimanche 7 octobre 2018, sur les rues Saint-Paul et Sault-au-Matlot - A1LS2018-160

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, il est résolu:

1° D'autoriser l'*Association des gens d'affaires du Vieux-Port de Québec* à tenir l'événement *Week-end Vintage*, le samedi 6 et le dimanche 7 octobre 2018, sur les rues Saint-Paul et Sault-au-Matlot. L'événement aura lieu beau temps, mauvais temps;

2° D'édicter, conformément aux dispositions du *Règlement sur le bruit*, R.V.Q. 978 et ses amendements, le contenu de l'ordonnance ACL-B-2018-064 concernant le bruit sur le domaine public dans le cadre de l'événement *Week-end Vintage*, jointe en annexe au sommaire décisionnel;

3° D'autoriser les installations temporaires telles que chapiteaux et marquises dans le cadre de l'événement, conformément aux dispositions de l'article 19.1 du *Règlement sur la paix et le bon ordre*, R.V.Q. 1091;

4° D'autoriser les modifications aux règles de circulation et de stationnement dans la ville de Québec, lors de la tenue de cet événement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA1-2018-0288 **Autorisation pour la tenue de l'événement *Tournoi de basketball*, le samedi 22 septembre 2018, au parc Dollard-Des Ormeaux - [A1LS2018-166](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, il est résolu:

1° D'autoriser le *Patro Laval* à tenir l'événement *Tournoi de basketball*, le samedi 22 septembre 2018, de 9 h à 23 h, au parc Dollard-Des Ormeaux. L'événement aura lieu à l'intérieur du Patro Laval en cas de mauvais temps;

2° D'édicter, conformément aux dispositions du *Règlement sur le bruit*, R.V.Q. 978 et ses amendements, l'ordonnance ACL-B-2018-065 concernant le bruit sur le domaine public dans le cadre de l'événement *Tournoi de basketball*, jointe en annexe au sommaire décisionnel;

3° D'autoriser les installations temporaires telles que chapiteaux et marquises dans le cadre de l'événement conformément aux dispositions de l'article 19.1 du *Règlement sur la paix et le bon ordre*, R.V.Q. 1091;

4° D'autoriser l'utilisation d'un appareil alimenté par un combustible pour la cuisson d'aliments, conformément aux dispositions de l'article 19.1 du *Règlement sur la paix et le bon ordre*, R.V.Q. 1091.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Direction

Aucune proposition.

Autres unités administratives

CA1-2018-0289 **Ordonnance numéro O-636 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue des Carrières, quartier Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline parlementaire, district Cap-aux-Diamants - [TM2018-172](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-636 de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou concernant le stationnement sur la rue des Carrières, relative au Règlement R.C.A.1V.Q. 171, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Mme la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA1-2018-0290 **Ordonnances numéros O-637 et O-638 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la 22^e Rue et à l'avenue Bergemont, quartier Maizerets, district Maizerets-Lairet - [TM2018-173](#)**

Madame la conseillère Suzanne Verreault déclare qu'elle a un potentiel conflit d'intérêts dans ce dossier. En conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la présidente Geneviève Hamelin, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, il est résolu d'édicter les ordonnances numéros O-637 et O-638 de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou concernant le stationnement sur la 22^e Rue et l'avenue Bergemont, relatives au Règlement R.C.A.1V.Q.171, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

CA1-2018-0291 **Ordonnance numéro O-640 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue de l'Émérillon, quartier Maizerets, district Maizerets-Lairet - [TM2018-175](#)**

Sur la proposition de madame la présidente Geneviève Hamelin, appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-640 de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou concernant le stationnement sur l'avenue de l'Émérillon, relative au Règlement R.C.A.1V.Q.171, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

CA1-2018-0292 **Ordonnances numéros O-642 et O-643 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue de Carillon et à la rue Raoul-Jobin, quartier Saint-Sauveur, district Saint-Roch-Saint-Sauveur - [TM2018-177](#)**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault, appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, il est résolu d'édicter les ordonnances O-642 et O-643 de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou concernant le stationnement sur la rue de Carillon et la rue Raoul-Jobin relatives au Règlement R.C.A.1V.Q. 171, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA1-2018-0293 **Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (10 contrats) - Contrats débutant en 2018 - Zones 1C011, 1C029 et 1C043 - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 52302) - [AP2018-555](#) (CT-2385010, CT-2385028, CT-2385031)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, il est résolu d'adjuger à la firme *Hamel Construction inc.* les contrats en vue d'effectuer le déneigement des rues des zones ci-après nommées de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2020, conformément à la demande

publique de soumissions 52302 et à sa soumission du 19 juillet 2018 :

- **Zone 1C011:** Rues Saint-Vallier et Marie-de-l'Incarnation pour une somme de 859 421,48 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- **Zone 1C029:** Boulevard Charest, avenue Saint-Sacrement pour une somme de 964 029,70 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- **Zone 1C043:** Chemin Sainte-Foy, avenues Holland, Belvédère et boulevard de l'Entente pour une somme de 1 015 898,82 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Ces contrats demeurent sous réserve de l'approbation des budgets 2019 et 2020 par les autorités.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA1-2018-0294 **Adjudication d'un contrat pour le déneigement des boulevards Laurier, René-Lévesque et de Grande Allée - Contrat débutant en 2018 (zone 1CJ30001) dans les Arrondissements de La Cité-Limoilou et de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (Appel d'offres public 52293) - AP2018-546 (CT -2379842, CT-2379896)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, il est résolu d'adjuger à la firme *Jean Leclerc Excavation inc.* le contrat en vue d'effectuer le déneigement des boulevards Laurier, René-Lévesque et de Grande Allée - Contrat débutant en 2018 (zone 1CJ30001) dans les Arrondissements de La Cité-Limoilou et de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge pour une somme de 4 999 799,00 \$ (plus TPS et TVQ applicables) du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2023, conformément à la demande publique de soumissions 52293 et à sa soumission du 3 juillet 2018.

Ce contrat demeure sous réserve de l'approbation des budgets 2019 à 2023 par les autorités.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA1-2018-0295 **Ordonnance numéro O-641 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue De La Ronde, quartier Maizerets, district Maizerets-Lairet - TM2018-176**

Sur la proposition de madame la présidente Geneviève Hamelin, appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-641 de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou concernant le stationnement sur l'avenue De La Ronde, relative au Règlement R.C.A.1V.Q.171, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

CA1-2018-0296 **Ordonnance numéro O-644 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Dollard, quartier Saint-Sauveur, district Saint-Roch-Saint-Sauveur - TM2018-194**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-644 de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou concernant le stationnement sur la rue Dollard, relative au Règlement R.C.A.1V.Q.171, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA1-2018-0297 Participation des membres du conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou au Sommet municipal 2018 de l'Union des municipalités du Québec le 14 septembre 2018 - A1DA2018-023

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, il est résolu:

1° D'autoriser mesdames les conseillères Geneviève Hamelin et Suzanne Verreault ainsi que messsieurs les conseillers Pierre-Luc Lachance, Jean Rousseau et Yvon Bussièrès à assister au Sommet municipal 2018 de l'Union des municipalités du Québec le 14 septembre 2018 ou à toute autre date fixée par les organisateurs;

2° De payer ou rembourser les frais d'inscription au montant de 114,98 \$ par participant (incluant les taxes), soit un montant total de 574,90 \$;

3° De rembourser les frais encourus par mesdames les conseillères Geneviève Hamelin et Suzanne Verreault et par messsieurs les conseillers Pierre-Luc Lachance, Jean Rousseau et Yvon Bussièrès pour leur participation à cet événement, sur présentation des pièces justificatives.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Réglementation

Avis de motion et projets de règlement

Aucun avis de motion ni projet de règlement.

CA1-2018-0298 Adoption du projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le*

Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à sa concordance au programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, R.C.A.1V.Q. 341 - A1GT2018-060

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières, il est résolu:

1° D'adopter le projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à sa concordance au programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, R.C.A.1V.Q. 341.*

2° De demander l'opinion du conseil de quartier du Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline Parlementaire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM1-2018-0299 ***Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à sa concordance au programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, R.C.A.1V.Q. 341 - A1GT2018-060***

Monsieur le conseiller Jean Rousseau donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme* afin d'apporter des modifications aux normes applicables dans les zones 11013Pa, 11040Mc et 11041Mb pour y assurer une concordance au programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, tel que modifié par le règlement R.V.Q. 2687.

D'abord, dans la zone 11013Pa, la référence alphanumérique de celle-ci est remplacée par « 11013Hc », qui correspond à habitation de grand gabarit. En outre, la location, pour une période qui n'excède pas 31 jours, d'une chambre à une clientèle de passage est désormais prohibée. En conséquence du remplacement de la référence alphanumérique, les normes de dimension et d'implantation du bâtiment principal sont modifiées. Ainsi, le pourcentage minimal d'aire verte est augmenté à 50 %. De plus, un minimum de 40 % des logements dans un bâtiment principal occupé par un usage de la classe Habitation doit dorénavant comprendre au moins deux chambres ou avoir une superficie de plancher minimale de 85 mètres carrés et un minimum de 10 % de ces logements doit comprendre au moins trois chambres ou avoir une superficie de plancher minimale de 105 mètres carrés.

Par ailleurs, la zone 11112Hc est créée à même une partie de la zone 11013Pa. Cette nouvelle zone comprend à présent le bâtiment qui a pour adresse le 777, rue des Glacis. Les usages des groupes H1 logement dans un bâtiment isolé, jumelé ou en rangée d'un logement, H2 habitation avec services communautaires dans un bâtiment isolé, jumelé ou en rangée d'une chambre ou d'un logement, C30 stationnement et poste de taxi et R1 parc sont autorisés. Les autres dispositions particulières applicables à l'égard de cette zone sont indiquées dans la grille de spécifications qu'on retrouve à l'annexe II du présent règlement.

Par surcroît, la zone 11041Mb est agrandie à même une partie de la zone 11040Mc. Ainsi, le bâtiment qui a pour adresse le 385, Grande Allée Est est désormais inclus dans la zone 11041Mb. Dans cette dernière, les usages du groupe C10 établissement hôtelier sont désormais autorisés, mais leur exercice est soumis à une norme de contingentement qui limite à un seul établissement pour la zone.

Qui plus est, la zone 11113Hc est créée à même une partie de la zone 11040Mc. Le bâtiment qui a pour adresse le 333, Grande Allée Est est désormais inclus dans la zone 11113Hc. Dans cette dernière, les usages des groupes H1 logement, C30 stationnement et poste de taxi et R1 parc sont autorisés alors que la location, pour une période qui n'excède pas 31 jours, d'une chambre à une clientèle de passage est prohibée. Les autres dispositions particulières applicables à l'égard de cette zone sont indiquées dans la grille de spécifications qu'on retrouve à l'annexe II du présent règlement.

Adoption des règlements

CA1-2018-0300 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur les lots numéros 5 343 009 et 5 344 074 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 339 (146, rue Bigaouette) - A1DA2018-021**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur les lots numéros 5 343 009 et 5 344 074 du cadastre du Québec*, R.C.A.1V.Q. 339.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA1-2018-0301 **Adoption du Règlement de l'Arrondissement de la Cité-Limoilou sur le parc Scott, R.C.A.1V.Q. 345 - A1LS2018-134**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, il est résolu d'adopter le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur le parc Scott*, R.C.A.1V.Q. 345.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est ouverte à l'intention des citoyens présents.

Aucune question.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention, d'une durée maximale de quinze minutes, est ouverte à l'intention des membres du conseil.

Aucune intervention.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 33 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.1V.Q. 1, la présidente, madame Geneviève Hamelin, déclare la séance close à 17 h 46 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Geneviève Hamelin
Présidente de
l'Arrondissement

Yves Bergeron
Assistant-greffier
d'arrondissement